

LA GESTION DE L'EAU AU GABON

Hubert BINGA

Directeur général adjoint, Centre National Anti-Pollution (Gabon)

INTRODUCTION

On peut admettre que pour les communautés rurales à l'intérieur du pays, comme sur la côte atlantique, l'eau est une ressource naturelle essentielle. Elle constitue une condition indispensable à l'implantation humaine dans un territoire. Ainsi, elle revêt un sens et une signification particulière en forêt comme en savane, en ville comme au village, notamment par l'utilisation qu'on peut en faire.

Sur le plan culturel, l'eau interfère le champ de représentations, des schémas mentaux et de certains prismes culturels de populations locales. À cet effet, on peut souligner l'exemple où l'eau est présente dans les mythes (*mboumba* : arc-en-ciel ou mythe rituel du serpent aquatique).

La référence à l'eau a permis par ailleurs la distinction entre les peuples de l'intérieur et ceux de la côte atlantique, entre ceux des bords de grands fleuves et les groupes ethniques implantés sur les plateaux de savane, de forêts-galeries et de steppes. C'est le cas des populations Adouma et Wandzi qui en réalité forment un même ensemble ethnolinguistique dans le Sud-Est du Gabon.

On peut donc dire que l'eau est une ressource première qui influe non seulement sur les aspects culturels, mais elle est nécessaire dans la plupart des activités de l'homme.

Au plan technique, il convient de distinguer l'eau de mer et l'eau douce des rivières par les multiples usages que l'on peut faire, soit dans le secteur de la distribution de l'eau de consommation domestique, agricole et industrielle, soit dans la mise en place des unités de production électrique, voire des activités de loisirs et de transport.

Ainsi, on peut admettre que la gestion de l'eau intègre la maîtrise de l'ensemble de cours d'eau et des étendues d'eau marine pour favoriser les activités techniques citées ci-dessus. Toutefois, il ne paraît pas opportun de traiter en totalité l'ensemble des activités liées à l'eau dans cette communication. Il convient donc de mettre un accent tout particulier sur la distribution de l'eau potable au Gabon qui constitue un problème assez récurrent dans la gestion de l'eau et, auquel font face tous les pays, en Afrique comme ailleurs. Ce secteur constitue une industrie lourde dont les implantations techniques doivent faire l'objet de la réalisation des études d'impacts sur l'environnement. Ce qui n'a pas été le cas pour la plupart des structures industrielles installées au Gabon.

Au Gabon, le secteur de la distribution de l'eau potable dans les localités a été érigé en service public par la Loi n° 8/93, du 7 avril 1993, fixant le régime juridique de la production, du transport, de la distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable.

1. L'eau au Gabon

Le Gabon est couvert à 85 % de forêts et il est marqué par une abondante pluviométrie variant de 2 à 4 mètres de précipitations annuelles. Son climat de type équatorial humide se distingue par quatre saisons, notamment :

- ❖ La grande saison sèche qui commence au mois de mai et se termine en septembre ;
- ❖ La petite saison de pluies qui débute en septembre et prend fin en décembre ;
- ❖ La petite saison sèche qui commence au mois de janvier et se termine en février ;
- ❖ La grande saison de pluies, elle commence en mars et prend fin en mai.

En outre, le Gabon dispose d'un vaste réseau hydrographique marqué par de nombreux cours d'eau (lagunes, fleuves, rivières, lacs). On peut citer principalement l'Ogooué qui représente 72 % du territoire national ; soit 215.000 km². Cet important cours d'eau arrose en plusieurs sous-bassins majeurs qui sont à la base du découpage territorial de certaines régions administratives du Gabon (Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime). Dans ce réseau hydrographique, il convient de souligner également l'importance de la Nyanga, second fleuve du Gabon, qui couvre 8,5 % du territoire national, ainsi que du Woleu, du N'Tem, de la Mondah, du N'Komo et de la N'Gounié, qui alimentent plusieurs bassins. La plupart des cours d'eau cités ci-dessus débouchent sur une façade maritime dont la longueur oscille entre 800 et 900 km. Le Gabon dispose ainsi d'une étendue d'eau marine dont l'estimation approximative est de 265.000 km².

C'est pourquoi on peut souligner que ce potentiel en ressource hydrique constitue un atout économique majeur pour le Gabon. Mais il est très mal valorisé. Il s'avère qu'on a oublié que la ressource en eau est une matière première vitale et indispensable au mieux-être des populations.

2. Les problèmes liés à l'eau au Gabon

En termes de distribution de l'eau potable, il convient de répondre à la question suivante : à quoi sert l'eau ? On peut dire qu'elle sert à se désaltérer, à se laver. Telles sont les utilisations premières que l'homme fait de cette ressource naturelle.

Pays de forêts, le Gabon dispose d'important potentiel en eau douce et de mer, mais qui est très mal connu. On pense aussi que cette ressource naturelle est inépuisable. Actuellement, il n'y a presque pas d'étude scientifique pertinente permettant de fournir des données quantifiables relatives aux réserves disponibles, aux lieux de captage et de rétention (sources, nappes phréatiques, etc.). Il faut souligner que la connaissance exacte ou approximative relative aux réserves de cette ressource naturelle est une condition sine qua non d'une politique de planification de l'eau à long terme.

Le second problème lié à la distribution de l'eau potable est celui de la vulnérabilité des milieux urbain et rural. C'est un aspect qui engendre parfois une complexité de problèmes liés à la rareté de cette ressource traitée industriellement et distribuée aux populations dans les villes, dans certaines agglomérations rurales (villages centres), cités-dortoirs (agrovilles) des sociétés agropastorales, dans les chantiers forestiers et certains centres de vie de compagnies pétrolières. Parmi ces difficultés, on peut citer notamment :

- ❖ La très forte demande urbaine et de certaines zones rurales urbanisées ;
- ❖ L'évacuation des eaux usées et des effluents industriels non traités dans les cours traversant certains quartiers sous-intégrés ;
- ❖ La prolifération des plantes aquatiques comme la jacinthe d'eau douce (*Eichhornia crassipes*), les herbes aquatiques (*Salvina molesta*) et l'insuffisance des opérations techniques destinées à lutter contre cette mauvaise végétation ;
- ❖ Le manque d'équipement technique pour fournir de l'eau potable sur l'ensemble du territoire national ;
- ❖ Le nombre insuffisant et l'inefficacité des institutions publiques et privées qui s'occupent de l'eau ;
- ❖ L'insuffisance de projet d'investissement dans la mise en valeur de la ressource en eau ;
- ❖ La forte consommation des eaux précaires (non traitées) par les populations locales avec des graves conséquences sur la santé (paludisme, diarrhée, éléphantiasis, trypanosomiase, bilharziose, etc.).

Tel est l'ensemble de principaux problèmes qui sont cités de manière non exhaustive, mais qui doivent être pris en compte dans les exercices stratégiques ou dans les politiques d'aménagement du territoire.

3. Les dispositions prises par l'État

Au Gabon, l'État a préconisé deux principales mesures. La distribution de l'eau pure, potable et sûre, a été érigée en service public et, dont le monopole a été confié à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). En outre, il faut souligner la réalisation d'un vaste projet, dénommé Programme d'Hydraulique Villageoise (PHV) pour les zones rurales situées à l'écart des réseaux de distribution de l'eau plate de la SEEG.

3.1. Le Programme d'Hydraulique Villageoise

Le Programme d'Hydraulique Villageoise (PHV) tend à pallier l'insuffisance des équipements techniques pour le traitement des eaux précaires en milieu rural, situées à l'écart des réseaux de distribution d'eau plate de la SEEG. Il a pour objectif de fournir une eau de consommation de bonne qualité aux populations locales, moins nanties et résident dans les zones isolées. Ce programme fait partie de la politique sociale de l'État. Il entre dans le processus de modernisation de l'espace rural qui consiste à doter les 2400 villages recensés sur l'ensemble du territoire national des infrastructures routières, des structures scolaires, des maisons de santé et des équipements pour l'alimentation en eau de consommation domestique.

Techniquement, l'eau est tirée des nappes phréatiques à une profondeur qui varie de 50 à 70 mètres. Les analyses des échantillons prélevés des eaux du sous-sol sont réalisées par le Laboratoire des Roches et eaux du Ministère des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques. Certaines opérations techniques sont sous-traitées par les entreprises privées, l'instar d'ENERDAS-GABON qui a une expertise en la matière.

En termes du montant des investissements, cet important projet suscite d'énormes espoirs pour l'État dans sa politique d'aménagement du territoire. Toutefois, il faut souligner que le programme est confronté aux difficultés d'ordre technique et culturel.

Sur le plan technique, le Programme d'hydraulique Villageoise (PHV) semble n'avoir pas été suffisamment pensé par les techniciens et les décideurs administratifs. Pourquoi ? En effet, l'implantation des installations techniques du Programme d'Hydraulique Villageoise dans certaines zones géographiques donne des résultats à géométrie variable : les résultats escomptés ne sont pas toujours satisfaisants. Telle est la réalité de l'observation faite sur le terrain. Quelles sont les causes de cette situation ? Il s'agit de plusieurs faits que l'on peut mentionner ci-après :

- ❖ La volonté des hommes politiques qui prennent des décisions ayant une influence directe sur le choix pratiques des techniciens ;
- ❖ Le manque de suivi et d'entretien des équipements déjà installés qui au bout d'un certain temps donnent l'impression d'un matériel abandonné et hors d'usage au sein des villages ;
- ❖ L'improvisation, le manque de planification et des données quantifiables relatives aux ressources aquifères disponibles, ainsi qu'à la qualité de celle-ci ;
- ❖ Le manque de techniciens permettant de recentrer le Programme d'Hydraulique Villageoise en tenant compte des difficultés rencontrées sur le terrain et des défaillances issues d'une conception approximative du programme par les techniciens ;
- ❖ Le manque de programme de formation au profit de certains villageois qui peuvent prendre la relève des techniciens des services ministériels pour l'entretien et la réparation du matériel hydraulique défectueux ;
- ❖ Le manque de campagne d'information, d'éducation et de communication, qui vise à faire prendre conscience, à modifier le comportement des populations rurales, afin que celles-ci s'approprient les implantations hydrauliques mises dans leurs villages.

En général, ce sont des observations de terrain et les sondages in situ qui permettent ou pas l'implantation des équipements relatifs aux pompes hydrauliques.

Si le Gabon n'est pas un pays du Sahel où le manque d'eau constitue un sérieux handicap, il faut souligner que les pratiques traditionnelles des populations rurales gabonaises sont presque identiques à celles des peuples de l'Afrique de l'Ouest.

En milieu rural, la plupart des villages sont situés à proximité des cours d'eau. C'est une réalité sociale de l'occupation humaine sur le territoire qui semble n'avoir pas été prise en compte dans la phase de conception du Programme d'Hydraulique Villageoise. C'est un fait dont les conséquences sont négatives du point de vue des efforts consentis dans les investissements publics. Les pompes hydrauliques apparaissent comme un corps étranger dans le tissu de la société rurale malgré les aspirations à la modernité qu'expriment les groupes lignagers, cellules de base des agglomérations rurales. En effet, les villageois possèdent des points d'eau aménagés dans les forêts ou dans les savanes.

En somme, sans tenir compte de cette réalité de terrain, techniciens, décideurs administratifs et hommes politiques ont imposé une technologie nouvelle aux communautés rurales. C'est pourquoi le Programme d'Hydraulique Villageoise a du mal à apporter des résultats concrets et satisfaisants.

3.2. La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (S.E.E.G.)

Il convient de souligner ce qui est important du rôle de la SEEG dans la distribution et le traitement de l'eau plate, consommée par les communautés urbaines, notamment dans les chefs -lieux de provinces et des départements ; voire dans certaines zones rurales urbanisées. Les dépenses induites par la distribution de l'eau potable aux collectivités locales sont couvertes par un fonds institué par la Loi 9/93, du 7 avril 1993.

Entreprise parapublique, privatisée en 2000, elle assure la distribution de l'énergie électrique et de l'eau dans 37 localités ayant un important œkoumène. En outre, la SEEG mène plusieurs actions de terrain qui consistent à rechercher et à délimiter les zones captage de la ressource en eau potable.

Cependant, cette entreprise industrielle est confrontée à plusieurs difficultés. Il s'agit concrètement de certaines activités humaines qui sont réalisées dans les lieux à préserver. Ce sont notamment :

- ❖ La déforestation des bassins versants des zones de protection de la ressource en eau. Ce qui entraîne l'érosion du sol et augmente le processus d'envasement des ouvrages techniques implantés sur les cours d'eau ; voire la pollution par les métaux lourds, tels que le plomb et le mercure contenus dans le sol lessivé ;
- ❖ La contamination de certains cours dans les zones de protection de la ressource en eau par les résidus, les déchets chimiques solides et liquides, issus de l'élevage ou de la pisciculture ;
- ❖ La pollution issue des comportements des villageois qui font la vaisselle et la lessive, qui prennent leurs bains en amont des bassins de rétention d'eau ;
- ❖ L'agriculture itinérante sur brûlis le long des berges des cours d'eau et dans les zones de protection de la ressource en eau pose également des problèmes de pollution par les métaux lourds.

Selon le recensement général de la population gabonaise : «l'accès à l'eau potable reste un problème crucial au Gabon». Les statistiques issues du Ministère de la Planification attestent que :

- ❖ 66 % de la population totale ont accès à l'eau potable ;
- ❖ 36 % de la population ont directement accès à l'eau potable dans leurs logements ;
- ❖ 21 % de la population totale ont accès à l'eau potable auprès d'un voici ;
- ❖ 7 % de la population totale ont accès à l'eau potable à la borne-fontaine.

Cette statistique officielle démontre d'une manière générale q'une bonne parue de la population gabonaise ne bénéficie pas du service public placé sous le monopole de la SEEG ; 34 % de personnes au total qui n'ont pas accès à l'eau potable, traitée et distribuée par la S.E.E.G.

Les efforts déployés par la SEEG pour assurer une distribution sur l'ensemble du territoire national sont limités non seulement par les difficultés techniques, mais par les ajustements structurels issus des conventions signées, revues et amendées par les différents organes de prise de décisions de cette entreprise industrielle.

Par ailleurs, le fonds spécial destiné à couvrir les dépenses de consommation d'eau des collectivités locales, institué par la Loi n° 9/93, du 7 avril 1993, qui aurait permis de réduire considérablement les frais de consommation d'eau plate, semble inopérant. Certaines

couches sociales moins nanties ont du mal à payer leurs frais de consommation et utilisent encore l'eau précaire des puits dans certaines agglomérations urbaines sous-intégrées.

4. Les études d'impacts et la gestion de l'eau

On ne peut aborder les aspects de gestion de l'eau sans analyser les travaux relatifs à la réalisation des études d'impacts sur l'environnement ou sur les évaluations environnementales d'une manière générale. En effet, ce sont des outils indispensables à la gestion durable de cette ressource naturelle.

Au Gabon, les préoccupations environnementales en la matière sont récentes. Pendant longtemps, elles n'ont pas constitué un enjeu majeur. En effet, les avantages dus à la réalisation des études d'impacts sur l'environnement pour la réalisation des projets de l'industrie de production de l'eau potable ne sont directement perceptibles. C'est pourquoi très peu des projets d'infrastructures techniques pour la production et la distribution de l'eau potable ont fait l'objet des évaluations environnementales.

Cependant, à quel niveau peut-on parler des études d'impacts sur l'environnement, des audits environnementaux et des évaluations environnementales stratégiques dans la gestion de l'eau au Gabon ?

4.1. Politique nationale de distribution d'eau potable

C'est un service public qui est organisé par des textes de lois. Mais la loi est-elle suffisante pour mieux organiser et pour prendre en compte l'ensemble de problèmes y afférents, notamment tous ceux qui ont des incidences majeures sur l'environnement ?

Pour répondre à cette question, il faut dire que la politique nationale de distribution de l'eau potable au Gabon doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Cet important exercice stratégique doit permettre de mettre en évidence non seulement les enjeux majeurs dans chaque zone du territoire national, mais également les difficultés que l'on peut rencontrer dans les neuf provinces administratives du Gabon, à moyen comme à long terme. Ce qui permet de capitaliser une quantité non négligeable d'informations, de favoriser la prise des bonnes décisions par les services administratifs compétents ou par les unités techniques de l'entreprise privée ayant le monopole de la production et de la distribution de l'eau potable.

Cette évaluation environnementale est nécessaire si on veut éviter les problèmes environnementaux que l'on rencontre déjà au sein du complexe de traitement des eaux à N'Toum. Il s'agit des rejets de boues mélangés aux produits chimiques (chlore, arsenic, soude, acide sulfurique, etc.) ; la non application des normes de rejet qui permettent de mesurer le seuil de tolérance de l'écosystème aquatique de la rivière N'Zémé, aval du principal bassin de rétention et de prélèvement d'eau ; de l'augmentation de la population de la ville de N'Toum, localité autour de laquelle sont situés les principaux points de captage et les canalisations d'eau.

4.2. Les études d'impacts sur l'environnement

Il faut rappeler que la production et la distribution de l'eau potable dans les localités est une industrie lourde à part entière. Mais très peu de projets d'installations techniques implantées sur l'ensemble du pays ont fait l'objet d'une réalisation d'études d'impacts sur l'environnement.

Il faut considérer que l'exemple de la grande station de N'Toum constitue une expérience, riche en renseignements. La station de N'Toum est un site pilote qui a permis de planifier les besoins en consommation en eau potable pour la grande agglomération urbaine de Libreville et ses environs immédiats ; soit une population totale évaluée à environ 600.000 personnes. On estime que la station de N'Toum pourra couvrir la demande en eau potable durant une période de quinze ans.

Cependant, c'est un mauvais site du point de vue des considérations socio-spatiales et politico-administratives; voire économiques. En effet, N'Toum est une ville en expansion démographique constante. Actuellement, elle tend accueillir le surplus de la population de Libreville. Dans deux décennies, la ville de N'Toum pourrait être confrontée à l'épineux problème de conflit terrien dû à l'urbanisation anarchique, du manque d'assainissement et de la pollution des petits cours d'eau qui drainent ce secteur.

Si la certification des équipements techniques pour une technologie dite "propre" selon les normes ISO 14.000 est une contrainte utile et indispensable à laquelle se soumet la SEEG, les problèmes environnementaux actuels dans quelques sites industriels restent n'ont pas encore été résolus.

Il est déplorable que les pouvoirs publics ne prennent pas conscience de cette réalité qui à long terme risque de devenir sérieusement handicapant. En 1999, le Ministère des Mines, du Pétrole, de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques avait réalisé une étude. C'est une simple enquête socio-économique pour déterminer la typologie des populations demandeuses de l'eau potable, la structure et la nature de la demande, ainsi que les pouvoirs d'achat de ces populations. Ce travail est entrain d'être actualisé.

C'est pourquoi la réalisation des études d'impacts sur l'environnement se justifie pleinement, car ces outils d'aide à la décision prennent en compte tous les scénarios possibles et orientent les décideurs vers alternatives du développement durable ; c'est-à-dire la protection de la ressource et les milieux naturels, l'implantation des infrastructures de production dans les zones isolées, hors des secteurs à forte concentration humaine et des activités agricoles.

CONCLUSION

En définitive, la gestion de l'eau au Gabon est un sérieux problème qui impose une importante réflexion entre tous les acteurs évaluant dans le secteur économique de la production, de la distribution de l'eau, de la qualité de cette ressource naturelle et de l'État garant de ce patrimoine national. C'est donc une préoccupation majeure qui ne doit pas être traitée uniquement sous l'angle de la technique, de la législation ou de la réglementation. Il faudrait également tenir compte des usages traditionnels relatifs au droit coutumier de chaque communauté, composante de la société gabonaise.

BIBLIOGRAPHIE

A.-M., 2004. «Une enquête pour évaluer les besoins en énergie des populations. L'opération qui débute ce matin va permettre d'estimer au mieux la demande des populations en matière d'eau et d'électricité et conditionner les investissements de la SEEG». *L'Union Plus*, n° 8564, p.3.

ADIE/Littoralis, 2001. *Kinguerie Marin. Étude d'impacts sur l'environnement. Shell-Gabon : Préalable à la réalisation d'un forage d'exploration pétrolière au large des côtes gabonaises (étude complémentaire)*. Libreville, ADIE, 18 p.

CSIR, 1997. *Évaluation de l'impact sur l'environnement des activités de forage d'exploration par Atlantic Richfield (ARCO) dans la prospection du permis Otiti au large du Gabon*, Libreville, 49 p.

BHP Londres, 2001. *Plan d'Urgence de l'IMT Relatif à la pollution par Déversement de pétrole au Gabon. Installations d'Afrique de l'Ouest-Gabon. Programme d'exploration de forage de tolo*, Libreville, Londres, 29 p.

Bureau Central de Recensement, 1993. «Résultats détaillés Ogooué-Maritime». *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, du 1^{er} au 31 juillet 1993*, Libreville, pp : 48-51.

Direction Générale de l'Économie, 2002. *Situation 2001. «Perspectives 2002-2003»*. *Tableau de bord de l'économie*, n° 32, Libreville, Multipress-Gabon, 152 p.

FAO, 2003. *Situation des forêts du monde*, Rome, Sales and Marketing Group, 151 p.

MAKAYAT (C.-C.), 2001. «Normes et gestion de l'environnement ». *Le Canard de l'Environnement*, n° 0001, Brazzaville, p.8.

MAKITA-IKOUAYA (E.), 2003. *Risques sanitaires liés à la consommation des eaux de forage et des puits dans la zone abritant l'ENEF, au Cap-Estérias*, Libreville, ENEF, 42 p.

MMERH, 1993. *Étude environnementale. Assistance technique au Ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques pour l'organisation et la planification du secteur énergétique au Gabon*, Québec, Hydro-Québec International, 51 p.

NZANG-ESSONO, 2004. *Les risques de pollutions des bassins versants de N'Toum*, Libreville, ENEF, 47 p.

OVENG-BITEGHE (R.-I.), 2004. *Impacts des activités anthropiques sur la qualité de l'eau dans le parc national de la Lopé : cas des rivières Lopé et Migoumé*, Libreville, ENEF, 26 p.

PNAE, 2000. *Plan National pour l'Environnement. 1. L'état de l'environnement au Gabon au seuil des années 2000*, Libreville, Cellule de Coordination du PNAE, 231 p.

PNUE, 2000. *L'avenir de l'environnement mondial*, Bruxelles, De Boeck & Larquier, 397 p.

Programmes Villes-Santé, 1998. *Plan d'Action Triennal 2000-2002*. Ville de Libreville, Libreville, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Cadastre et de la Ville , 134 p.

SAFEGE, 1982. *Rapport sur la réception provisoire du traitement de la station de N'Toum 4 : alimentation en eau potable de la ville de Libreville*, Libreville, SEEG, 45 p.

SEEG, 2000. *Rapport annuel. Exercice 2002*, Libreville, Multipress-Gabon, 51 p.

Shell-Gabon, 1999. *Rapport à la Société sur les réalisations de 1999 : Santé, Sécurité, Environnement et Développement Durable*, Libreville, Sterprint, 50 p.

STERNBAUM (H.), 2001. *Répertoire des Industries et Activités du Gabon*, Libreville, Édicom, 255 p.